

Le frelon asiatique : une espèce invasive

Sans prédateur, le frelon asiatique se développe fortement sur le territoire, impacte l'apiculture et la biodiversité. Il est en effet un gros consommateur d'insectes, et notamment d'abeilles domestiques.

Le plan de lutte départemental, vise à diminuer la pression du frelon asiatique sur les ruchers et la biodiversité par le piégeage sélectif des reines fondatrices, la destruction des nids primaires et secondaires.

Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.

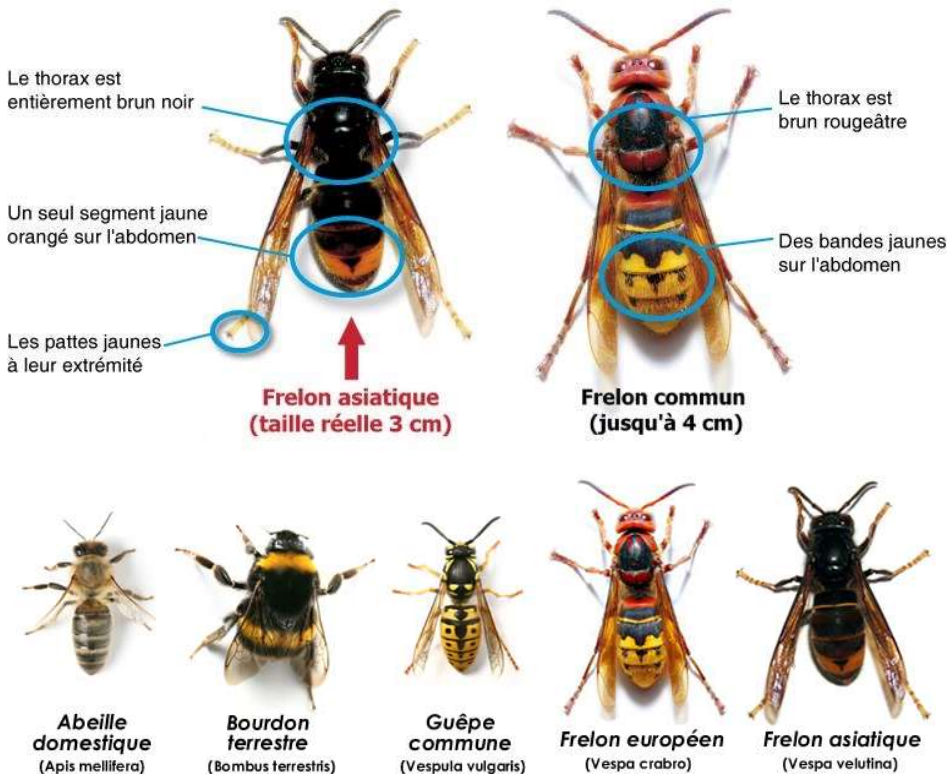
Impacts sur l'homme




Le frelon asiatique est classé danger sanitaire de seconde catégorie en raison de son impact sur les populations d'abeilles domestiques et en conséquence la production de miel. Sa piqûre n'est pas plus toxique que celle d'un frelon européen. Le risque peut être conséquent pour les personnes allergiques ou pour les personnes intervenant dans l'entretien d'espaces verts car les colonies peuvent compter de très nombreux individus et les attaques peuvent être massives. C'est pourquoi, il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme ou proche d'une habitation.

Avant d'entreprendre des travaux de toiture ou de taille, observez l'environnement pour repérer des mouvements d'insectes.

Reconnaissance des nids et cycle de développement

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabriquant un nid primaire dans un endroit abrité (ruchette, cabane, trou de mur, bord de toiture, roncier...) puis la colonie va se délocaliser vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et plus élevé lorsque le site primaire devient trop étroit.

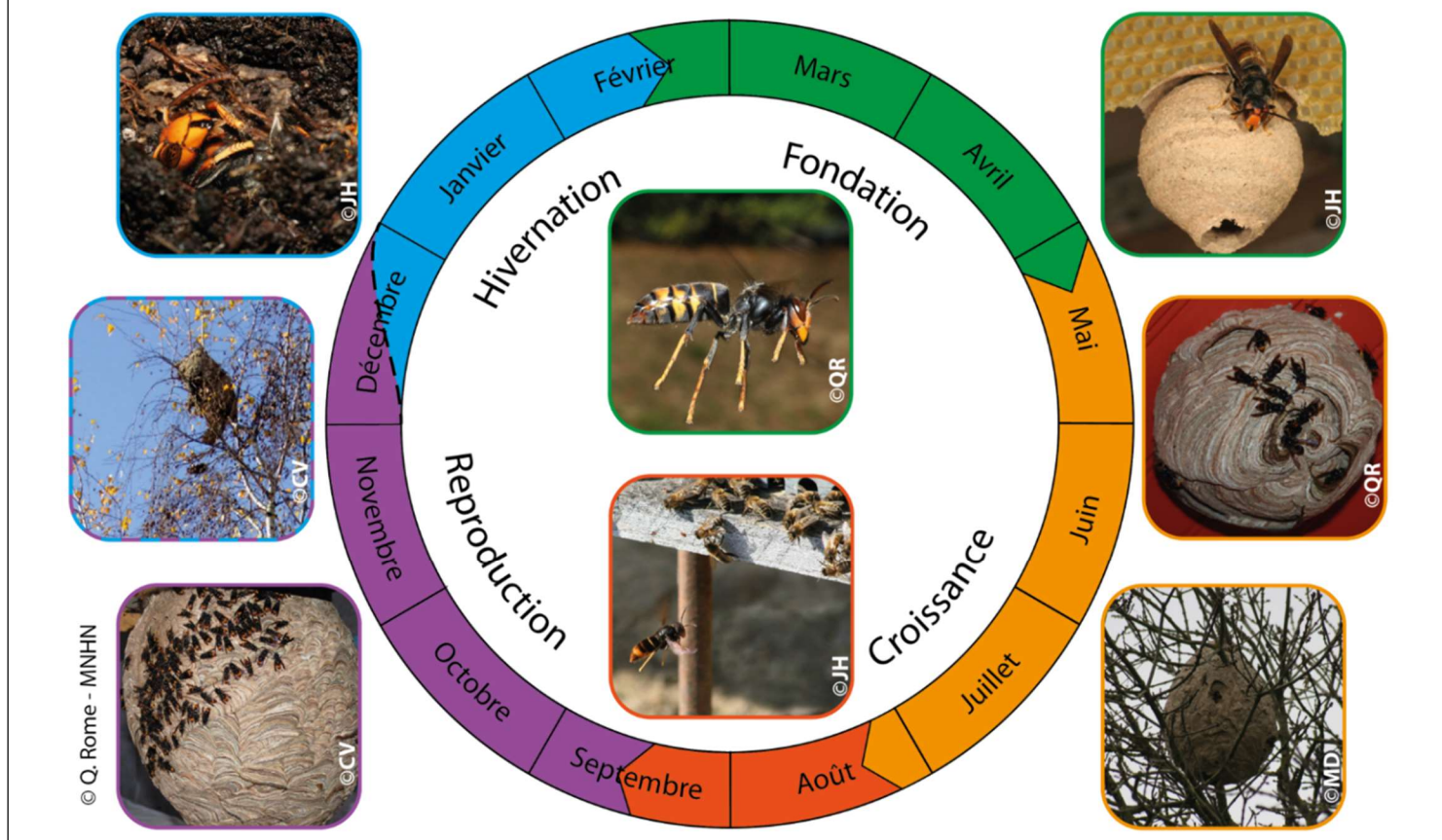


Nids primaires : Ils sont de 8 à 30 cm	Nids secondaires : de 40 cm à 1 m de Ø situés souvent en hauteur	
		

Le nombre maximum de frelons adultes dans le nid est atteint en octobre/novembre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leur lieux d'hivernage (souche, dans le sol, tas de bois et anfractuosités diverses).

L'ensemble de la colonie meurt l'hiver venu. Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister pendant plusieurs mois après la disparition de la colonie. Les nids sont particulièrement visibles à l'automne une fois les feuilles tombées.

Cycle de vie annuel du Frelon Asiatique



Hiver	Hivernage des femelles reproductrices (vieux tronc, litière, ...)
Fin d'hiver	Sortie d'hivernage des nouvelles fondatrices, Fondation d'un nid primaire de petite taille (endroits abrités : cabanons, ruchettes vides, ...)
Début de printemps	Ponte (Cycle développement 30 à 50 jours dans les galettes selon la température et la nourriture)
Printemps (mi-mai)	Émergence d'ouvrières (Poids: 190 à 380 mg pour les ouvrières et 620 à 720 mg pour les fondatrices)
Été	Construction d'un nid secondaire par les ouvrières. Début de la prédation. Déménagement de la reine dans le nid secondaire et ponte.
Automne	Développement de femelles et mâles sexués / Reproduction.
Fin d'automne	Mort de la vieille reine, des ouvrières et des mâles. Seules les reproductrices de nouvelle génération survivent

Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?

En cas de détection d'un nid : N'intervenez pas seul et contacter le numéro de la plateforme de lutte collective de la Seine-Maritime au **02 77 64 57 76**. Cette plateforme vous conseillera et vous orientera pour permettre une destruction efficace du nid en limitant l'impact pour votre santé et l'environnement par l'intervention d'une **entreprise conventionnée**, utilisant des produits et méthodes de destructions agréés et efficaces.

Le passage par cette plateforme <https://www.frelonsasiatiques76.fr/contact> conditionnera la participation du département de Seine-Maritime à hauteur de 30%, plafonnée à 30 €, du coût de la destruction du nid actif de frelons asiatiques. Certaines collectivités prennent à leur charge une partie ou la totalité du coût de la destruction restant.

Si vous êtes un apiculteur adhérent au GDSA 76 : L'association pourra mettre gracieusement à votre disposition dès le printemps un **piège sélectif** à la condition d'effectuer un relevé précis de capture et transmettre ces données au GDSA 76. Un protocole de suivi de ces captures est en cours d'élaboration dans le cadre du Plan Départemental de lutte. Par ailleurs, concernant la destruction des nids secondaires un adhérent agréé « certibiocide » peut intervenir à titre gracieux pour détruire votre nid.

Contactez notre référent GDSA76 : nicolas.rousselingdsa76@gmail.com

Groupement de **Défense Sanitaire des Abeilles 76**